
LES DESCENDANTS
D'UN PERSONNAGE
DES
MILLE ET UNE NUITS
EN ALGÉRIE

Les touristes que la curiosité entraîne en foule vers les régions mystérieuses de Birsakra pour voir une oasis, des palmiers et contempler l'immensité de l'horizon saharien, ont ignoré, jusqu'ici, qu'en se rendant sur ce point, il est une autre surprise qui les attend : celle de rencontrer, de connaître des gens descendant en droite ligne de l'un des principaux personnages orientaux, rendu populaire en Europe par le roman arabe des *Mille et une Nuits*.

C'est par hasard, en examinant de vieux papiers de famille que j'ai fait cette étrange découverte ; les lecteurs de la *Revue* seront bien aise que je leur en fasse part, en donnant ici le texte original et la traduction de ce document qui nous révèle aussi un fait historique important pour les annales du Sud de la province de Constantine durant le XVII^e siècle :

Cachet :

مو

* لا بن *

ابراهيم

الحمد لله
وصلى الله على سيدنا محمد واله وصحبه
وسلام

لما ان قدم الينا ولدنا الحاج ابن الاشهل بن بعلاف البرمكي
من اجيد العرب من ناحية فصر طينته فد اتى الينا حين زعجوة
الاثراك و بكوا له جميع ما كان تحت يده من الرعية والاملاك
وشاكيا بما اصابه من الظلم فقبلنا شكوته ونصرناه على اعدائه
وجعلناه في بلاد المشرف حرمة واحترام وتصدقنا عليه بجميع
الزباب من دشرة بلاوش حتى الى زاوية الولي سيدي ناجي
كل ذلك صدفا له وهيبة لوجه الله الكريم له ولاولاده من بعده
بقوله صلى الله عليه وسلم واكرموا عزيز قوم ذل فانه كان عزيز
في فومه وذلول الاتراك من ظلمهم وتعديتهم عليه لانه رجل عزيز
قوم ونسله طيب من نسل جعبر البرمكي وزير هارون الرشيد
بلذلك رجعنا بفدرة وقبلنا شكوته ونزعنا ما كان عليه من
الظلم وتصدقنا عليه بجميع الزباب من ماء ونخيل ولا مدخلا لمن
ولى بعده في ذلك الزاب كلم بيده سوى بسكرة امرها لاخطيب
وعشور فرط خراج فانه لاخطيب وعشور بادس وغير هذا في يد ابننا
الحجاج المزبور نعم ونزعنا من يد الحاج امر الزاوية سيدي عشبه

امير جيس مدخلا لبعلاف فيها ولا في نخيدها و في ماءها
طعوب امرها او عظم امرها فانها محترمة من جميع مطالب المخزني
لان ارضها ضمت عظم صاحب رسول الله صلى الله عليه وسلم وامرنا
اليها الخطيب ان يكون من الزاوية ببال على ان لا يصل اليها
بظلم هذا تعطينا على الزاوية ما دام امرها بايدينا ومن بدل وغير
والله حسبه امين

واما الزاب المذكور كلف صدقة وهيبته له ولاولادة وقبل منا
ورضى به وصار ملكا له من املاكه ان شاء باع او شرا فيسه او
يصدق به على غيره فاننا اولاد النبي ودرية الهشمي لا ندامت
في عطيتنا ولا مطلبا السلطنة فيها وهبنا على من احبينا
هذه عادة الملوك يكرموا من لجا اليهم والتاجا نكرموا بها نحن
تكرمنا عليه بجميع الزاب عليه وعلى اولاده وعلى اولاد ولادة
ومن خلف الحد استوجب الحد والسلام

المفتير ربه سيدنا السلطان الاعظم

امير المومنين

مولاي ابراهيم ابن مولاي محمد الكبير

شرفية جاس المحروسة بالله تعالى

الواضع طابعه اعلاه

سنة ١٠٣٤

Écrit à l'encre rouge :

الحد لله ولما وقع به من الصدقة والهبة الى هذا اجيد العرب

سيدنا ومولانا ابراهيم صاحب الرسم المرفوم الطبع عليه بطايعة
الكريم فهو صدفة وهبه لهذا الجيد اعني السيد الحاج بن الاشهل
بن بعلاف البرمكي وهو امرنا به امير بلاد واس سيدنا ومولاي
ابراهيم وفق الله امره

الغفير لربه

محمد

١٠٣٤ من هجرة عليه السلام

Écrit en marge avec un cachet illisible :

الحمد لله

وكيف نظرنا.....

..... ابراهيم فيما تصدق به على الحاج

ابن الاشهل بن بعلاف وامرنا ان لا مدخل لنا في الزاب
سوى عشورنا في فرط و..... بادس فبلنا منه ورجعنا
ايدينا على الزاب كله لا حق ولا سبيل لي عليه وعلى رعيته
ابدا الابدا والسلام من الوثق بربه الخطيب بن علي فايد بسكرة

سنة ١٠٣٤ من الهجرة

sur le cachet : Moula ben Ibrahim .

« Louange à Dieu . . .

« Que Dieu répande sa miséricorde sur notre seigneur Moham-
med, sur sa famille et sur ses compagnons, salut.

« Notre fils, El Hadj ben el Achâal ben Bou Allag, le Barmé-
cide qui, par son rang, est l'un des hommes les plus considé-

rables parmi les Arabes de la région située du côté de Constantine (Ksar Tina), ayant été expulsé par les Turcs, qui lui ont ravi la totalité de ce qu'il avait sous sa dépendance, tant en sujets (gens sous son autorité) qu'en propriétés, il est venu alors se plaindre à nous des tyrannies dont il était victime. Nous avons accueilli sa plainte, nous l'avons secouru contre ses ennemis, nous lui avons octroyé la considération et le respect dans la contrée orientale, et fait don de la totalité du Zab, comprise depuis le village de Fellaouch (1) jusqu'à la Zaouïa du Saint-Homme, Sidi Nad(i) (2).

« Tout cela est accordé comme don et concession en sa faveur, et après lui, en faveur de ses enfants, afin de nous rendre agréable à Dieu le généreux, et pour nous conformer à la parole de Celui sur lequel nous invoquons la prière et le salut qui a dit : « *soyez bienfaisants envers l'homme considérable d'entre la peuplade qui aurait été humilié.* » Or, le sus-nommé est un personnage d'un rang élevé parmi sa peuplade, et il a souffert des tyrannies et des injustices commises à son égard par les Turcs.

« En raison de la position distinguée qu'il occupe parmi les siens ; de son excellente origine qui remonte à Djaffâr le Barmécide, ministre de Aroun-er-Rechid, nous avons rehaussé son pouvoir, nous avons accueilli ses doléances, et nous l'avons délivré des injustices qui l'accablaient. Nous lui avons fait don de la totalité du Zab, avec ses eaux (d'irrigation) et ses palmiers, sans que celui qui lui avait succédé ait à entrer (en partage) avec lui dans ladite possession. La totalité du Zab sera entre ses mains, à l'exception de Biskra qui dépendra du Khattib ; la dîme formant la redevance de Gartta (3) est également en faveur du Khattib.

(1) Fellaouch, ancienne bourgade aujourd'hui ruinée sur l'oued Melili.

(2) Sidi Nadji, personnage religieux dont la zaouïa et la tombe sont à Khanga.

(3) Gartta, village du Djebeï Chechor, à 24 kilomètres à l'est de Biskra.

« L'achour de Badès (1) et autres localités seront à notre fils El-Hadj sus-nommé : c'est bien entendu !

« Nous avons retiré à El Hadj la gestion de la zaouïa de Sidi Okba, général de l'armée (conquérante). El Hadj ben Bou Allag n'aura point à s'ingérer dans ce qui la concerne, ni pour ses palmiers, ni pour ses eaux; soit que cette oasis augmente en prospérité, soit qu'elle tombe en décadence. Ladite zaouïa sera exempte de tout impôt gouvernemental, parce que sa terre renferme dans son sein les os d'un compagnon du prophète, que Dieu répande sur lui la prière, salut.

« Nous avons donné à son sujet des ordres au Khattib pour qu'il veille avec sollicitude sur la dite zaouïa, afin qu'elle ne soit atteinte par aucune injustice. Telle est la marque de sympathie que nous montrerons en faveur de cette zaouïa tant qu'elle dépendra de nous. Quiconque ferait des changements ou des détournements, Dieu lui en tiendra compte, amen.

« Ainsi le Zab sus-indiqué est en totalité remis en don et cadeau en sa faveur et en faveur de ses enfants. (El-Hadj ben el-Achaal) l'a accepté et y a consenti. Le Zab est par conséquent devenu une propriété d'entre ses propriétés. Il sera libre d'en vendre, acheter et donner à autrui selon son gré.

« Quant à nous, nous sommes les enfants du prophète et de la postérité d'El Hachemi ; nous n'avons pas à nous repentir du don que nous avons fait, nous ne réclamons rien (comme redevance due) au souverain. Nous donnons à celui que nous aimons, telle est l'habitude des princes, qui répandent leurs générosités sur ceux qui font appel à leur appui, à celui qui cherche un refuge auprès de nous, nous accordons nos bienfaits. Nous lui avons, par conséquent, témoigné notre générosité par le don, à lui, à ses enfants, et aux enfants de ses enfants, de la totalité du Zab.

« L'humble devant son Dieu, notre seigneur le sultan très-magnifique, Prince des croyants, Moulâï Ibrahim, fils de Moulâï

(1) Badès, village à 13 lieues est de Biskra.

Mohammed el Kebir, de la noble ville de Fez, la bien gardée par Dieu Très-Haut, qui a apposé son cachet en tête du présent.

L'an 1034 (de J.-C., 1624-25).

(Ecrit à l'encre rouge an-dessous) « Louange à Dieu, après que a été effectuée ladite concession, et donation en faveur de cet homme distingué parmi les Arabes, acte accompli par notre seigneur et maître Ibrahim, lequel a fait dresser le diplôme ci-dessus, revêtu de son sceau illustre, (constatant) ce qu'il a donné et concédé à cet homme distingué, c'est-à-dire à Sid-el-Hadj ben Achahal ben bou Allag le Barmecide. Tel est l'ordre que nous a donné à ce sujet l'émir de la ville de Fez, notre seigneur Moulaï Ibrahim, que Dieu l'assiste dans ses actes.

L'humble devant son Dieu,
Mohammed.

« 1034 de l'hégire du prophète, sur lui le salut.

(Ecrit en marge, avec un cachet illisible.)

« Louange à Dieu.

« Et après avoir examiné (le diplôme qui précède au sujet de ce que) l'émir Moulaï Ibrahim a donné à El Hadj ben el Achahal ben bou Allag et par lequel ledit émir nous ordonne de ne percevoir aucune redevance dans le Zab, si ce n'est notre achour de Garta et....(déchiré) Badès; nous avons adhéré à cette mesure, fait acte de main-levée sur tout le Zab, et je n'aurai absolument à tout jamais ni le droit, ni aucun prétexte à invoquer (pour étendre mon autorité) sur le Zab et sur les gens qui l'habitent. Salut.

De la part de celui qui met sa confiance en Dieu, le Kahittib ben Ali, kaïd de Biskra.

L'an 1034 de l'Hégire.
(1624-25 de J.-C.) »

Il convient tout d'abord d'initier le lecteur à l'étimologie de ce nom de Barmecide qui ennoblissait ceux qui le portaient.

Dans le 4^e volume des *Moroudj-ed-Deheb*, les *Prairies d'or*. — Maçoudi donne la description du Noubehar, temple bâti à Balkh, dans le Khoracan, et consacré à la Lune : « Celui qui y exerçait les fonctions de grand prêtre était respecté des rois de ce pays ; les rois obéissaient à ses ordres et se soumettaient à ses jugements ; enfin il avait l'administration des biens qu'on offrait au temple, Le nom du grand-prêtre était Barmak ; on le donnait à tous ceux qui étaient investis de cette dignité : de là vient le nom de Barmecide, car Khaled ben Barmak, était fils d'un de ces pontifs (1).

Aroun-er-Rachid, ce prince célèbre de l'Orient, beaucoup plus connu par la roman des *Mille et une Nuits* que par les relations d'amitié qu'il entretenait avec Charlemagne, eut durant son règne pour ministre et pour compagnon inséparable le fameux Djaffar le Barmecide.

Le diplôme qu'on vient de lire nous apprend que les ben Chennouf, qui depuis des siècles commandent aux Oulad Soula du Zab Chergui, descendraient de ce personnage. L'arbre généalogique suivant établit du reste cette filiation.

Bou-Allag.

El-Achahal.

El-Hadj.

Chennouf.

El-Hadj ben Chennouf, laissa deux fils

1^o Bou Abd-Allah
Cheïkh des Oulad-Soula,

2^o Bou Diaf
Cheïkh des Oulad-Soula,

Chennouf,
Cheïkh des Ouled-Soula

Ahmed ben Farhat.

(1) *Prairies d'or* — Tome IV, page 48. — Traduction de Barbier de Meynard.

Mohammed El-Bey ben Chennouf, cheïkh des Oulad-Soula

Si-Ahmed bey ben Chennouf,
Kaïd du Zab Chergui

Si-El-Mihoub ben Chennouf,
Kaïd des Beni-bou-Seliman

Dans la notice sur les Harar, seigneurs des Hanencha, (1) il a été question de leurs voisins les Ben Chennouf qui, au XV^e siècle commandaient déjà à la grande tribu arabe des Oulad Soula, répandue dans la province depuis Constantine jusqu'au Sahara. A cette époque une branche des Ben Chennouf possédait la ville de Kef et ses environs, luttant avec énergie contre les empiètements des Turcs de Tunis, et contre leurs rivaux les Harar, afin de conserver entre leurs mains la contrée frontière qu'ils habitaient par droit de conquête depuis plus de deux siècles,

La politique turque, nous dit l'historien Kaïrouani, commença par jeter la discorde parmi les Ben Chennouf, les armer les uns contre les autres. Ceux de Constantine se séparèrent de ceux du Kef, et lorsqu'on les sentit suffisamment affaiblis dans cette lutte intestine, on réussit sans peine à chasser définitivement ces derniers. Mohammed Pacha de Tunis parvint en 1041 (1631 de J.-C.) à effacer le nom des Ben Chennouf de l'Outan du Kef où ils commandaient. Mais dans l'adversité, les vieilles querelles de famille s'éteignent, et les expulsés du Kef eurent la ressource d'aller chercher un asile chez leurs frères de Constantine qui commandaient toujours aux Oulad Soula.

C'est de ceux-ci qu'il est question dans cette note, et si j'ai commencé à parler des précédents, c'est afin de faire ressortir l'acharnement mis constamment en pratique par les Turcs pour disloquer l'union existant entre les divers membres d'une

(1) Voir *Revue Africaine*, année 1874.

famille féodale trop influente, et se rendre ainsi maîtres absolus des destinées du pays.

Nous avons vu par la pièce authentique qui précède, que les Ben Chennouf du Sahara avaient déjà eu, de leur côté, à subir les effets de cette politique dissolvante et capricieuse.

Rappelons maintenant que les Oulad Soula descendent de Soula ben Ali et sont frères des Ahi ben Ali auxquels commandait la famille féodale des Bou Okkaz, maîtresse du Sahara depuis le XIII^e siècle de notre ère.

A quelle époque les Ben Chennouf commencèrent-ils à s'allier aux Bou Akkaz, c'est ce que la tradition ne nous dit point, nous savons seulement que bien avant le départ des Arabes Riah du Tell vers le Sahara, les deux familles étaient déjà unies par les liens du sang, ce qui expliquerait l'avènement d'un descendant des Barmecides émigré en Afrique, au commandement d'une tribu sœur de celle qui obéissait aux successeurs du grand chef des Douaouda Yacoub ben Ali, ancêtre des Bou Okkaz. Du reste, aujourd'hui encore, les Bou Okkaz et les Ben Chennouf se marient entr'eux.

L'historien Iben Khaldoun nous apprend, que vers la fin du XIII^e siècle, les Douaouda occupaient les immenses plaines qui environnent Constantine. De là, s'enfonçant ensuite vers le sud à la recherche de pâturages pour leurs immenses troupeaux, ils se firent place par la force des armes, et ne tardèrent pas à établir leur domination sur tout le Zab, l'oued Rir', et jusqu'à Ouargla.

De ce pays conquis, les Ben Chennouf et leurs Oulad Soula, eurent en partage le Zab Chergui, dont ils déposèrent les Dreïd et les Guerfa qui reconnaissaient l'autorité religieuse du marabout Sidi Nadji, lequel d'après une tradition était alors gardien du tombeau de Sidi Okba.

Sidi Nadji refoulé vers Zeribet Ahmed et Khanga, alla fonder sur ce dernier point une nouvelle zaouïa portant son nom, et qui a acquis depuis une certaine renommée.

La première apparition des Turcs à Biskra eut lieu selon Léon l'Africain sous le gouvernement Hassan Agha en 1531. Comme partout ailleurs ils semèrent systématiquement la division parmi les gens influents du pays, en favorisant les ambitions des uns

au détriment des autres. Quand un nouveau pouvoir s'élève, il est d'habitude chez les indigènes, ainsi qu'ailleurs du reste, de voir ceux qui se considèrent comme lésés par l'ancien état des choses, venir revendiquer certains privilèges octroyés à autrui. C'est, paraît-il, à la suite de pareilles démarches que les Ben Chennouf furent dépossédés de la jouissance du Zab, et qu'étant allés implorer la protection du souverain de Fez contre un gouvernement trop partial, ils obtinrent le diplôme curieux dont on a lu plus haut le texte et la traduction.

Nous reparlerons bientôt des Ben Chemouf dans l'historique des Douaouda.

L.-Charles FÉRAUD.
